

**Direction générale de la mondialisation,
de la culture, de l'enseignement
et du développement international**
*Délégation pour l'action extérieure des
collectivités territoriales*

Paris, le 17 juin 2020

COMMUNIQUÉ

Lancement de l'appel à projets en soutien à la coopération décentralisée franco-palestinienne 2^{ème} tranche

Afin de renforcer les institutions locales palestiniennes, la mise en œuvre d'un service public municipal de qualité et de favoriser les échanges entre les collectivités territoriales françaises et palestiniennes, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ainsi que le ministère des finances et du Plan et le ministère des gouvernements locaux de l'Autorité nationale palestinienne, lancent la deuxième tranche de l'appel à projets triennal 2019-2021 dans le cadre du dispositif conjoint spécifique à la coopération décentralisée franco-palestinienne.

Cette deuxième tranche de l'appel à projets sera **ouverte du 15 juin 2020 au 30 août 2020** minuit pour la France et la Palestine. Les projets devront être portés par des collectivités territoriales françaises et palestiniennes et pourront bénéficier d'un **soutien financier de 24 mois**.

Sept thèmes prioritaires de coopération ont été retenus pour cet appel à projets :

1. Réduction de l'impact socio-économique du covid 19 par l'appui au service public de proximité,
2. Appui au service public local et à la gestion des services techniques des collectivités locales,
3. Développement rural, agriculture et sécurité alimentaire,
4. Eau, assainissement et gestion des déchets,
5. Energies renouvelables,
6. Protection de l'enfance, développement d'une jeunesse éduquée, citoyenne et active, promotion de l'accès à l'éducation et de l'autonomie des jeunes,
7. Culture, tourisme et patrimoine,
8. Développement économique des territoires.

L'ensemble de ces thématiques devront promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Objectifs

Cet appel à projets vise à consolider les partenariats en cours, à favoriser de nouvelles coopérations entre la Palestine et la France. Cette initiative démontre la volonté des deux pays de développer la coopération entre ses autorités locales respectives au bénéfice des populations.

Nouvelles modalités

Le taux maximum de prise en compte des valorisations passe de 30 % à 50 %.

→ **N'attendez plus pour consulter le règlement sur le site de [France Diplomatie](#) et candidater !**

Contacts :

- **Anne-Marie MEVEL REINGOLD**, chargée de mission Méditerranée auprès de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Tél: +33 (0)1 43 17 62 61 | anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr
- **Julie DUSSEAUX**, Chargée de mission coopération décentralisée Consulat général de France à Jérusalem – Service de coopération et d'action culturelle
Tél. : + 972 (0)2 591 4016 | Portable : +972 (0)54 656 13 18 | julie.dusseaux@diplomatie.gouv.fr
- Pour la Palestine : **Walid Abu Halaweh** : walid_halaweh@hotmail.com

